

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE REVISION ALLEGEE AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HAUTEVILLE-LOMPNES

Par arrêté n° 271/2019 du 22/05/2019 le Président de Haut-Bugey Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteville.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 et R123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir les observations et l'avis du public sur le projet.

Le projet de révision allégée avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteville-Lompnes est soumis à enquête publique

**Du mardi 18 juin 2019 à 9h au vendredi 19 juillet 2019 à 17h, soit pendant 32 jours consécutifs**

### Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend l'arrêté ouvrant l'enquête publique, le projet de révision avec examen conjoint, l'évaluation environnementale et son résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale, le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, le bilan de la concertation, le Procès – verbal de la réunion d'examen conjoint, les annonces légales.

### Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné en tant que commissaire enquêteur titulaire :

- M. André MOINGEON

### Le dossier d'enquête est mis à disposition du public et peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur le site internet de Haut- Bugey Agglomération : [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr).
- En Mairie du Plateau d'Hauteville (version papier et informatique), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.

### Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie du Plateau d'Hauteville, lors des permanences suivantes :

- Le vendredi 21 juin 2019 de 13h30 à 15h00 ;
- Le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 de 8h30 à 10h30 ;
- Le vendredi 5 juillet 2019 de 8h30 à 10h30 ;
- Le vendredi 19 juillet de 15h00 à 17h00.

### Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie du Plateau d'Hauteville, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1367>
- Par voie postale, par courrier adressé au commissaire enquêteur, à la Mairie du Plateau d'Hauteville (320 Rue de la République-BP 14 – Hauteville Lompnes – 01 110 PLATEAU D'HAUTEVILLE).
- Après du commissaire enquêteur, aux jours et heures de ses permanences.

Les observations et propositions du public sont consultables au siège de l'enquête publique et sur le registre dématérialisé, dans les meilleurs délais.

### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du Plateau d'Hauteville et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Après l'enquête publique, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de révision allégée avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteville.

### Informations complémentaires :

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la mairie du Plateau d'Hauteville ou à Haut-Bugey Agglomération.

